

Multi-accueil Les Pignons

Protocole spécifique



Mairie de Peynier

Juin 2020



Préambule

Conformément aux directives gouvernementales, ce protocole a été établi afin de définir la mise en place des dispositifs d'accueil et d'hygiène au multi-accueil dans le contexte de pandémie liée au COVID 19.

Le présent document s'appuie exclusivement sur :

- Le guide ministériel du COVID 19 du 6 mai 2020 traitant du déconfinement dans le secteur de la petite enfance (cf. encadrés en rouge)
- Le guide ministériel indiquant les modalités de la troisième phase de déconfinement du secteur de la petite enfance (cf. encadrés en rouge)
- Les recommandations gouvernementales (cf. annexes)

Le protocole a dû faire l'objet de nombreuses modifications suite aux différents dispositifs propres à chaque phase de déconfinement.

Malgré les allègements récents des conditions d'accueil préconisés par l'Etat, nous avons tout de même tenu à conserver les mesures sanitaires qui nous semblent essentielles, tout en tenant compte des besoins des familles.

Sommaire

Enfants accueillis	4
Les mesures pour les professionnelles	4
Tenue et équipement	4
Hygiène des mains	5
Hygiène et nettoyage	6
Protection de l'agent d'entretien	6
Hygiène des locaux, sols et surfaces	6
Entretien du linge	7
Evacuation des déchets	8
Rôle des parents	8
Accueil des familles	9
Composition des groupes et fonctionnement	9
Arrivées et départs	10
Hygiène et sécurité	10
Eveil de l'enfant	11
Parler du Corona virus et supports pédagogiques	11
Aménagement de l'espace	11
Activités et jeux au cours de la journée	12
Organisation interne	13
Changes	13
Sommeil	13
Repas	13
Prise en charge en cas de COVID 19	16
Rappels sur le Corona Virus	16
Transmission	16
Symptômes	16
Dispositif mis en place à la crèche	17
Conduites à tenir	18
Annexe : Définition du Corona virus	21
Annexe : Transmission du Corona virus	22
Annexe : Gestes barrière	23
Annexe : Consignes du lavage des mains	24
Annexe : Norme SaniVap SP400	25
Annexe : Elimination des déchets	26
Annexe : Contact, symptômes et test COVID 19	27

Enfants accueillis

Conformément aux directives présidentielles, la crèche ouvre ses portes le 22 juin 2020.

Les parents ont été contactés au préalable pour recenser les besoins. Pour les deux premières semaines d'ouverture, les parents ont dû se positionner rapidement pour que nous puissions prévoir les repas en conséquence. Autrement, toutes les demandes sont prises en compte jusqu'à la fermeture d'été.

En outre, il est nécessaire de prévoir un temps d'adaptation suite à une absence de plusieurs mois. Le retour de l'enfant à la crèche sera marqué par de nombreux changements, il est donc préférable de rendre cette reprise moins brutale, dans la limite du possible.

Pour les enfants atteints de pathologie chronique (ex : asthme), le médecin traitant déterminera si l'accueil en structure collective est possible ou déconseillé, justificatif médical à l'appui. Nous nous réservons le droit de demander également l'avis médical du pédiatre de la crèche.

Afin que les modes d'accueil puissent pleinement contribuer à la relance du pays et répondre aux besoins des parents, les modes d'accueil sont invités à accorder une attention particulière à la situation des parents. Les modes d'accueil du jeune enfant ont un rôle crucial à jouer pour accompagner et faciliter la reprise de l'activité économique ainsi que pour apporter aux parents un soutien rendu encore plus nécessaire par l'expérience du confinement et ses suites. Il est ainsi recommandé de porter une attention particulière aux besoins des :

- Professionnels et bénévoles de la filière de dépistage (professionnels en charge du contact-tracing, centres de dépistage, laboratoires d'analyse, etc.) ;
- Professionnels des établissements et services du secteur médical, social et médico-social ;
- Professionnels des modes d'accueil du jeune enfant et de l'aide sociale à l'enfance ;
- Enseignants et professionnels des services scolaires et périscolaires en activité ainsi que des services extrascolaires et accueillant des mineurs (accueils de loisirs, centres sociaux, etc.) ;
- Parents d'enfants en situation de handicap ou eux-mêmes en situation de handicap ;
- Familles monoparentales, quelle que soit la situation professionnelle du parent
- Aux couples biactifs ;
- Aux parents engagés dans une démarche de retour ou d'accès à l'emploi afin de faciliter leurs démarches (formation, entretiens d'embauche, etc.) ainsi que, a minima, pendant les premiers temps de leur reprise d'activité.



Les mesures pour les professionnelles

Tenue et équipement

Les professionnelles apportent une tenue spécifique pour leur journée de travail qui reste à la crèche et est nettoyée sur place à 60° pour les autres jours de travail. Des chaussures spécifiques pour la crèche sont déjà mises en place.

Pendant toute la phase 3 de la levée du confinement, le port d'une tenue de travail ou d'une (sur)blouse, restant sur le lieu d'activité, est recommandé, avec un changement ou un lavage régulier.



Le port du masque reste obligatoire au moins pour les contacts rapprochés avec les enfants ou les parents (accueil, changes, repas...) et chaque professionnelle dispose d'une visière le reste du temps. Le masque est interdit pour les enfants en raison du risque d'étouffement. Les professionnelles portent uniquement les masques fournis par la mairie. Elles ont les cheveux attachés.

Hygiène des mains

Le port de gant n'est pas préconisé.

Eviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant, le risque de contamination est donc égal voire supérieur. Il faut privilégier l'hygiène des mains.



Le lavage des mains étant la meilleure protection contre le virus, nous n'utilisons pas de gants sauf dans les cas suivants :

- Lors des changes
- Lors de la manipulation des aliments
- Pendant le nettoyage
- Lors d'un contact avec objet ou surface potentiellement contaminé(e)

Pour les professionnels, se laver systématiquement les mains pendant trente secondes, les sécher avec du papier à usage unique (proscrire les sèche mains partagés ou réutilisables) :

- Le matin avant tout contact avec les enfants ;
- Après tout contact avec l'un des parents ;
- Avant tout contact avec un aliment et avant et après chaque repas ;
- Avant et après chaque change ;
- Avant d'accompagner un enfant aux toilettes et après l'y avoir accompagné ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, éternué ;
- Plusieurs fois par jour (au moins toutes les deux heures).



Le gel hydroalcoolique n'est pas utilisé par les enfants mais exclusivement par les professionnelles lorsque l'accès au point d'eau n'est pas possible.

Le lavage des mains est priorisé par rapport au gel hydroalcoolique et appliqué dans les conditions énumérées dans l'encadré ci-dessous. Par ailleurs des affiches détaillées sur les étapes de lavage des mains sont affichées près de chaque point d'eau (cf annexe).

Hygiène et nettoyage

Protection de l'agent d'entretien

Nous utilisons un équipement vestimentaire jetable (masque, gants et blouse).

Quelle protection pour les professionnels réalisant le nettoyage et la désinfection des locaux ?

Avant les opérations de nettoyage :

- Porter un masque « grand public » ;
- Porter une tenue de travail (distincte de celle portée à l'extérieur) ou une blouse ;
- Se laver les mains et les avant-bras au savon et à l'eau pendant 30 secondes ;
- S'équiper en gants imperméables.

Après les opérations de nettoyage :

- Retirer les gants ; les gants jetables sont éliminés dans la poubelle des déchets ménagers et les gants lavables sont soigneusement lavés avec de l'eau du détergent puis séchés ;
- Se laver les mains et les avant-bras au savon et à l'eau pendant 30 secondes après avoir retiré les gants ;
- Retirer la tenue de travail ou la blouse ainsi que le masque grand public et les laver.

Hygiène des locaux, sols et surfaces

Nous aérons les locaux avant l'arrivée des enfants, pendant la sieste et après le départ du dernier enfant.

Aération régulière des locaux

Il est recommandé d'aérer les locaux régulièrement. Si possible, ouvrir les fenêtres extérieures pour augmenter la circulation de l'air dans les salles et autres locaux occupés pendant la journée (ex. entre 10 et 15 min le matin avant l'arrivée des enfants, au moment du déjeuner et le soir pendant et après le nettoyage des locaux). En l'absence de fortes chaleurs, de vents violents ou d'intempéries, et tout en garantissant la sécurité des enfants, il est recommandé de veiller à bien aérer les locaux par ouverture en grand de toutes les fenêtres



Le ménage est effectué une fois par jour. Les surfaces de contact, poignées et interrupteurs sont désinfectés régulièrement.

Notre nettoyeur vapeur SaniVap SP400 bénéficie des normes recommandées pour le nettoyage contre le Corona virus (cf annexe), il sera donc utilisé pour les sols et surfaces trois fois par jour, à raison d'une serpillère lavable et d'une lingette lavable par espace et par session de nettoyage.

Nous disposons d'un produit désinfectant, bactéricide, fongicide et virucide répondant à la norme NF EN 14476 pour les surfaces et points de contact, utilisé avec des lingettes lavables, pour le nettoyage fréquent, ainsi que des lingettes désinfectantes à usage unique pour le nettoyage des paillasses de change.

Nettoyage des locaux et du matériel

L'évolution de la situation épidémique permet de **revenir à l'organisation de routine du nettoyage, avec les produits habituels**. Il est ainsi recommandé de :

- Nettoyer au minimum une fois par jour les sols et grandes surfaces avec les produits habituels ;
- Nettoyer et désinfecter régulièrement les petites surfaces les plus fréquemment touchées par les enfants et les professionnels dans les salles et autres espaces communs, au minimum une fois par jour et davantage si elles sont visiblement souillées ;
- Maintenir une attention particulière à l'hygiène des toilettes (adultes et enfants) et des plans de change, avec un nettoyage désinfectant adéquat et fréquent, au minimum une fois par jour ;
- Nettoyer les objets (ex. les jouets) utilisés par les professionnels ou les enfants régulièrement et au minimum toutes les 48 heures.



Nous bénéficions d'un savon antiseptique et de papier à usage unique pour le lavage et essuyage des mains à destination des enfants et des professionnelles.

Quels produits utiliser pour les objets susceptibles d'être portés à la bouche par les enfants (jouets, etc.) ?

Pour les jouets pouvant être portés à la bouche, privilégier des objets en plastique et en tissu pouvant être lavés soit en machine à 60°, soit avec un produit désinfectant (utiliser les produits compatibles avec les surfaces alimentaires) puis bien rincés à l'eau claire suivant les consignes du fabricant. Lorsque cela est possible, il est recommandé de disposer plusieurs lots de jouets successivement mis à la disposition des enfants durant la journée et tous lavés le soir venu.

Entretien du linge

Toute manipulation du linge nécessite le port des gants.

Nous utilisons des gants jetables pour les changes et les repas, du papier à dérouler pour les paillasses, ainsi que du papier à usage unique pour l'essuyage des mains des enfants et professionnelles, l'utilisation de linge en tissu étant vecteur de microbes.

Les seuls éléments en tissu utilisés sont les bavoirs, changés à chaque repas, et les draps, changés tous les jours. Pour ce qui est du ménage, des serpillères et lingettes lavables sont également utilisées afin de limiter les déchets.

Nous nous sommes équipés de sacs en tissu où est déposé le linge sale. Une fois fermé, ce sac est directement mis à la machine à laver.

Les cycles de lavage sont programmés à 60° pendant 30 minutes puis le linge est mis au sèche-linge.

Entretien du linge

L'entretien du linge peut revenir aux protocoles de routine :

- Changer et laver régulièrement le linge des enfants : dès que nécessaire et au minimum une fois par jour pour les bavoirs, gants de toilette et serviettes individuelles de change ;
- Changer et laver régulièrement les draps et turbulettes des enfants : dès que nécessaire et au minimum une fois par semaine ;
- Manipuler le linge avec soin : toujours porter un masque, ne pas le serrer contre soi ;
- Se laver les mains après toute manipulation du linge sale et avant toute manipulation du linge



Evacuation des déchets

Nous prévoyons dans chaque espace de vie une poubelle avec sac double épaisseur, munie d'un couvercle et d'une pédale pour éviter tout contact, et qui est vidée minimum deux fois par jour.

Entretien des poubelles et évacuation des déchets

- Vider les poubelles et autres conditionnements de déchets dès que nécessaire et au moins une fois par jour ;
- Désinfecter les poubelles (en particulier les couvercles) tous les jours.



Rôle des parents

Les parents tiennent un rôle important dans la réussite de la mise en place de ce nouveau dispositif, assez contraignant pour chacun d'entre nous. C'est pourquoi, ces présents protocoles sont transmis à chaque famille avant la réouverture du multi-accueil. Les parents doivent nous remettre l'attestation remplie avant la reprise.

Tout d'abord, il est important d'expliquer en amont à l'enfant les conditions dans lesquelles il sera accueilli. Préparer l'enfant permet d'atténuer la brutalité de cette reprise.

Il est également nécessaire que les parents habituent leurs enfants à voir des personnes masquées. Pour cela, le masque peut être porté à la maison pour dédramatiser la situation.

Par ailleurs, les horaires d'arrivée et de départ doivent être scrupuleusement respectés et ainsi garantir l'application des mesures de sécurité.

Les parents sont tenus d'informer les professionnelles de tous symptômes liés au COVID 19 chez l'enfant et ou membre de son entourage proche et, le cas échéant, de respecter les consignes d'isolement.

Bien conscientes des difficultés d'organisation des familles, nous leur demandons malgré tout de prévoir un temps d'adaptation pour que le retour de l'enfant à la crèche soit progressif.

Accueil des familles

Composition des groupes et fonctionnement

Une fois les besoins recensés, les enfants sont répartis en deux ou trois sections selon le nombre d'enfants. Chaque enfant n'est pas obligatoirement accueilli dans sa section de départ, il en est de même pour les professionnelles. La répartition dépendra des demandes et le nombre de professionnelles présentes est défini en conséquence. Nous maintenons le travail en famille puisque c'est le fonctionnement recommandé par le gouvernement.

Dans la composition des groupes, le principe de stabilité du groupe prime sur celui d'homogénéité. Autant que possible au regard de la configuration des locaux et des habitudes de travail, il est recommandé de composer des groupes multi-âges, sur le modèle dit de « la petite famille ». Les jouets et le matériel de puériculture sont adaptés à l'organisation retenue. Le cas échéant, il est recommandé de réunir au sein d'un même groupe les enfants d'une même fratrie.



Les professionnelles sont deux ou trois par section et assurent la journée entière, de l'ouverture à la fermeture. Le but de cette organisation est de mettre à disposition uniquement le personnel nécessaire et ainsi limiter le nombre de personnes en contact. Une professionnelle assure la préparation des repas et le service du midi, et assure le ménage du soir à la fermeture de la crèche. Une professionnelle est responsable du ménage et du linge le matin, une autre prend le relais l'après-midi. Une représentante de la direction est présente tous les jours.

Les groupes ne se mélangent pas et n'ont pas de temps en commun. Les sorties dans le jardin sont échelonnées ou le jardin sera cloisonné selon les activités.

Les enfants des différents groupes peuvent ainsi se croiser (en évitant les contacts et en maintenant autant que possible une distance d'un mètre) et traverser les mêmes lieux, mais il convient de ne pas organiser de temps de regroupement entre enfants de plusieurs groupes, par exemple à l'occasion des repas, d'activités d'éveil ou de motricité. Lorsqu'un établissement ou une Maison d'assistants maternels dispose d'un espace extérieur, les groupes ou sections utilisent cet espace successivement au cours de la journée et non simultanément.



L'enfant vient à la crèche avec un sac à dos, qui reste la journée au porte-manteau attribué le matin, et dans lequel il y a :

- Un doudou et une sucette propres qui restent à la crèche
- Une tenue complète de rechange en cas d'accident
- Un gilet ou veste
- Une casquette ou chapeau

Le sac à dos est ramené à la maison chaque jour étant donné qu'un roulement de présence des enfants est établi.

En raison du temps estival, les parents se chargent d'appliquer la crème solaire à leur enfant le matin avant de venir.

Arrivées et départs

Pour l'accueil du soir et du matin, les arrivées et départs des familles sont échelonnées par tranches de 10 minutes. Les horaires sont définis en fonction des besoins des parents et de leur statut prioritaire ou non.

Afin de limiter les points de contacts, les portes d'entrée restent ouvertes le temps de l'accueil avec une professionnelle présente dans le sas d'accueil en continu pendant ce temps. Les parents ne rentrent pas dans la crèche, ne badgent pas et n'accompagnent pas leur enfant dans la section, c'est la professionnelle chargée de l'accueil qui le fait.

Les informations particulières de la journée sont rédigées si besoin sur papier afin de limiter le temps de transmissions.

Hygiène et sécurité

Les parents doivent porter le masque et se frictionner les mains avec le gel hydroalcoolique mis à disposition en entrant dans les locaux.

Afin de réduire le risque de transmission du virus entre adultes, le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les professionnels et les parents lors de tout échange dès lors que la distance minimale d'un mètre ne peut être respectée. Les masques « faits maison » peuvent être utilisés dès lors qu'ils sont conçus dans le respect de [la norme Afnor](#).



Nous nous chargeons de prendre la température de l'enfant à son arrivée avec un thermomètre infrarouge.

Une fois dans la section, l'enfant va se laver les mains avant de s'installer dans son espace de jeu.

Les enfants ne sont pas déshabillés en arrivant, en revanche, nous demandons aux parents de bien vouloir leur mettre une tenue intégralement propre chaque matin (pas le body de la nuit ou le pantalon de la veille).

Nous demandons à ce qu'un doudou et une sucette restent à la crèche, pour des raisons d'hygiène.

Pour les enfants, autant que possible, le lavage des mains doit être pratiqué :

- A l'arrivée de l'enfant ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant et après chaque sieste ;
- Avant et après chaque change ou passage aux toilettes ;
- Plusieurs fois par jour (au moins toutes les deux heures) notamment à l'occasion des changements d'activité ;
- Avant le départ de l'enfant.



Eveil de l'enfant

Parler du Corona virus et supports pédagogiques

Il est important de parler du contexte actuel aux enfants, de leur expliquer, verbaliser nos émotions afin que l'enfant puisse prendre quelque peu conscience de la situation. Il est aussi de notre responsabilité de faire respecter les gestes barrière sous forme de jeu et dédramatiser le port du masque pour le rendre moins impressionnant.

Pour cela, nous avons récupéré ou créé des supports pédagogiques autour du Corona Virus.

Ainsi, nous avons une histoire imagée pour expliquer ce qu'est le Corona Virus et la situation qui en découle.

Nous disposons également de deux imagiers : un sur les différents masques qui peuvent être portés, et un sur les émotions qui se cachent derrière les masques.

En ce qui concerne le lavage des mains, des affiches ludiques sont élaborées pour les enfants accompagnées d'une chanson.

Aménagement de l'espace

D'après les recommandations du gouvernement, nous devons limiter les points de contact. C'est pourquoi nous avons enlevé le maximum de meubles, de modules de jeux et caisses de jouets en libre-service.

L'accueil du matin et soir a lieu uniquement dans le sas d'accueil de la crèche, où gel hydroalcoolique est à disposition des parents. Les portes restent ouvertes tout au long de l'accueil puis sont fermées à clé une fois l'accueil terminé.

Nous limitons la mise à disposition des jouets la journée afin de permettre un roulement sur la semaine pour que les jouets soient lavés après chaque utilisation.

A l'extérieur, nous laissons les motos et vélos, et l'accès à la structure de jeu est possible selon un roulement par groupes avec un nettoyage entre chaque passage. Les enfants sont installés le plus possible à l'ombre car, en raison des mesures d'hygiène actuelles, il nous est impossible d'appliquer la crème solaire à chaque enfant.

Les activités à l'extérieur lorsque les locaux le permettent sont recommandées, en veillant à ne pas mélanger les groupes ; le matériel et les structures de jeux extérieurs sont nettoyés une fois par jours et au besoin entre chaque usage par un groupe différent d'enfants ;



Les repas sont pris dans les sections, comme nous le faisons déjà. Chaque enfant a sa place attribuée à table et au dortoir pour la journée car cela peut changer d'une journée ou semaine à l'autre en fonction du roulement de présence des enfants.

Activités et jeux au cours de la journée

Comme indiqué dans les paragraphes précédents, les enfants sont répartis par groupes qui n'ont pas de contact ou d'échange entre eux.

Nous prévoyons deux caisses de jouets par groupe (une le matin, une l'après-midi). Nous n'utilisons que des jouets en plastique ou en tissus, tous les jouets en bois sont interdits.

Nous proposons les temps d'histoires, chansons, imagiers animés par l'adulte pour les temps calmes.

Enfin, les jouets et autres matériels d'éveil ne peuvent être utilisés simultanément par les enfants de plusieurs groupes. Ils sont dédiés à un groupe ou section et il est possible d'organiser une rotation toutes les 48 heures.



Les sorties dans le jardin sont privilégiées le plus possible car la concentration du virus dans l'air est plus faible en extérieur.

Les activités à l'extérieur sont recommandées, en veillant à ne pas mélanger les groupes ; le matériel et les structures de jeux extérieurs sont nettoyés une fois par jour .



Organisation interne

Changes

Nous utilisons des gants jetables pour les changes, du papier à dérouler pour les paillasses, ainsi que du papier à usage unique pour l'essuyage des mains des enfants et professionnelles afin de limiter la quantité de linge à laver.

La salle de change est équipée d'une poubelle avec sac double épaisseur, munie d'un couvercle et d'une pédale pour éviter tout contact, et qui est vidée deux fois par jour.

Lors des changes :

- Le matériel nécessaire aux changes pour la journée est préparé en amont de l'arrivée des enfants : linge, couches, serviettes, gants, désinfectant, solution hydro-alcoolique, etc. ;
- Le professionnel se lave les mains et lave les mains de l'enfant au savon et à l'eau avant chaque change ;
- Pendant le change, les vêtements de l'enfant sont entreposés à proximité directe du plan de change, préférentiellement dans un panier individuel ;
- L'attention et la disponibilité des professionnels restent concentrées sur l'interaction avec l'enfant pour parler, échanger, expliquer le changement des habitudes ;
- Les couches et les autres déchets souillés sont immédiatement placés dans une poubelle dédiée, équipée d'un couvercle à ouverture sans les mains et contenant un sac poubelle doublé (deux sacs l'un dans l'autre) ;
- Les linges utilisés lors de chaque change (serviette de change, gant de toilette, etc.) sont placés dans un bac de linge sale équipé d'un couvercle après chaque change ;
- Le professionnel se lave les mains et lave les mains de l'enfant au savon et à l'eau après chaque change ;
- Au moins une fois par jour, le plan de change, le lavabo, la robinetterie, l'espace contigu sont désinfectés ;
- La poubelle des couches est vidée au minimum une fois par jour ;
- Le bac de linge sale est vidé dès que nécessaire et le linge mis à laver selon les consignes détaillées



Sommeil

Chaque enfant dispose d'une caisse individuelle où déposer ses vêtements avant la sieste.

La literie est changée et les lits désinfectés une fois par semaine.

Repas

Pour simplifier notre organisation, nous continuons à fournir les repas aux enfants via le prestataire API.

Nous nous faisons livrer le minimum de fois possible afin de limiter les contacts avec l'extérieur et pouvoir respecter un stockage des produits durant 24h avant utilisation.

La cuisinière porte un masque, une charlotte et des gants lors de la préparation des repas et des chariots.

Les fruits et légumes frais sont nettoyés avec un papier à usage unique humidifié.

Les règles d'hygiène alimentaires et normes HACCP continuent d'être appliquées.

Lors de tout approvisionnement ou livraison :

- Se laver les mains avant toute manipulation ;
- Retirer et jeter tous les emballages qui peuvent l'être ;
- Nettoyer les produits frais avec un chiffon ou un essuie-tout à usage unique humide ;
- Stocker les autres produits pendant 24 heures avant de les consommer ou de les ranger ;
- Se laver les mains après toute manipulation.

NB : Ces dispositions ne s'appliquent pas aux repas livrés pour le jour même.

ATTENTION : L'eau de javel est à proscrire sur tout produit alimentaire car inefficace et potentiellement toxique. Le vinaigre blanc est également inefficace.

Lors de la préparation et de la distribution des repas :

- Les règles d'hygiène alimentaire doivent être scrupuleusement respectées ;
- La maîtrise de la qualité passe par la mise en place de la méthode HACCP, suffisante y compris en temps d'épidémie ;
- Le personnel qui sert en cuisine (réception des aliments, préparation) doit porter un masque et ne pas présenter de symptômes.



Les repas sont pris dans les sections. Afin de limiter les déplacements au sein de la crèche, la cuisinière apporte les chariots jusque devant la porte des sections.

Une seule professionnelle effectue le service. Chaque professionnelle prend en charge son groupe d'enfant à une table tout au long du repas et veille à ce qu'il n'y ait pas d'échange de nourriture ou d'ustensiles.

A la fin du repas, les enfants sont nettoyés avec des gants jetables et les bavoirs sont mis dans un sac en tissu. La professionnelle chargée du service ramène le chariot et le sac de linge fermé à l'entrée de la section pour que la cuisinière les récupère par la suite.

Le coin repas est ensuite fermé à l'aide d'une barrière pour que la professionnelle chargée du ménage puisse procéder au nettoyage.

Lors des repas :

- Les professionnels se lavent les mains et lavent les mains des enfants au savon et à l'eau avant chaque repas ou goûter ;
- On ne réunit pas les différents groupes d'enfants lors des repas ; lorsque c'est cependant nécessaire, on veille à maintenir une distance d'un mètre entre les groupes ;
- Si plusieurs groupes utilisent successivement le même espace pour les repas, celui-ci doit être nettoyé entre chaque groupe ;
- Comme en temps normal, il importe de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'échange de nourriture, de boisson ou de couverts entre les enfants, qu'ils soient volontaires ou involontaires (ex. projections de nourriture) ;
- Lorsque plusieurs professionnels donnent à manger aux enfants, ils respectent entre eux les mesures de distanciation physique (min. 1 m) et portent un masque grand public lorsqu'elles ne peuvent être respectées ;
- Le linge de table (serviettes, bavoirs, gants de toilette) est immédiatement mis au sale après chaque repas ;
- Les professionnels se lavent les mains et lavent les mains des enfants au savon et à l'eau après chaque repas ou goûter.



Prise en charge en cas de COVID 19

Rappels sur le Corona Virus

Le Corona Virus est très contagieux, chaque personne infectée peut contaminer au moins trois personnes en l'absence de protection. Une personne contaminée mais qui ne ressent pas encore de symptômes peut contaminer d'autres personnes. Il existe aussi des porteurs sains, c'est-à-dire qu'ils ne manifesteront aucun symptôme mais peuvent quand même transmettre le virus. Il peut infecter aussi bien les enfants que les adultes.

Transmission

Le virus se transmet :

- Par projection de postillons ou gouttelettes par une personne porteuse inhalées par une personne saine
- Par contact physique direct (poignées de mains, bise...)
- Par contact indirect via des objets ou surfaces contaminées

Symptômes

Les plus fréquents :

- Fièvre > 38°
- Toux sèche
- Fatigue

Moins fréquents :

- Courbatures
- Maux de gorge
- Diarrhée
- Conjonctivite
- Maux de tête
- Perte de l'odorat et/ou du goût
- Eruption cutanée

Graves :

- Difficultés respiratoires ou essoufflement
- Sensation d'oppression ou douleur au niveau de la poitrine
- Perte d'élocution et/ou de motricité

Dispositif mis en place à la crèche

Une réaction rapide en cas d'apparition de symptômes du Covid-19 est une clef de l'endiguement du virus : elle permet de briser les chaînes de contamination. Parents et professionnels sont appelés à jouer un rôle majeur dans ce dispositif de repérage précoce : leur attention constante, leurs réponses adaptées en cas de symptômes ainsi que leur collaboration avec les équipes de l'Agence Régionale de Santé et des plateformes Covid-19 de l'Assurance Maladie sont absolument nécessaires à la réussite de cette phase 3 de la levée du confinement dans les modes d'accueil des jeunes enfants.

Avec la protection des personnes (objet de la partie précédente), l'isolement des cas confirmés et l'identification des personnes contact à risque autour d'un cas confirmé (« contact-tracing ») sont les piliers de la stratégie de contrôle de l'épidémie. Le contact-tracing fait en particulier l'objet d'un travail coordonné entre le ou les professionnels du mode d'accueil et les Agences Régionales de Santé (ARS). La liste des personnes contact est transmise en temps réel à l'ARS. Si la situation le nécessite, un dépistage peut être organisé au sein du mode d'accueil par les autorités sanitaires, en complément du contact-tracing.

La détection des cas possibles, le suivi des cas confirmés et l'identification des personnes contact à risque permettent de fournir aux autorités ainsi qu'aux préfets et aux maires des informations objectives sur lesquelles peuvent s'appuyer les éventuelles décisions de fermeture totale ou partielle d'établissement ou de Maisons d'assistants maternels.



Comme il est spécifié dans les directives gouvernementales, nous avons prévu une salle pour isoler un enfant qui présente des symptômes du COVID 19 en attendant la venue de ses parents. Cette salle est équipée d'une caisse de jeu pour que l'enfant puisse continuer à jouer et d'un matelas pour qu'il puisse s'allonger s'il est fatigué. L'enfant sera sous la surveillance de la personne de la direction présente du jour.

Prévoir un espace pour isoler des autres enfants un enfant qui présenterait des symptômes du Covid-19 au cours de la journée d'accueil, temporairement et dans l'attente de l'arrivée de ses parents. Cet espace doit être conçu de manière à isoler l'enfant dans de bonnes conditions (ex. possibilité de s'allonger) tout en permettant aux professionnels de continuer à garantir une attention constante. Cet espace peut être dans la pièce de vie des autres enfants, à condition de garantir une distance d'1 m vis-à-vis des autres enfants.



Par ailleurs, Cloé SANZ, infirmière et directrice adjointe de la crèche, est identifiée comme référente COVID 19 de l'établissement. Elle a pour missions de mutualiser les informations concernant les cas de COVID 19 constatés sur les enfants et personnel de la crèche ou leur entourage proche afin d'alerter les autorités compétentes pour la mise en place du dispositif de contact tracing, puis d'orienter et de conseiller les familles et professionnelles sur les conduites à tenir.

Conduites à tenir

Si l'enfant ou l'adulte présente un des symptômes précédemment cités, la personne sera amenée à consulter un médecin et si nécessaire sera mise en quatorzaine (cf annexe).

En ce qui concerne l'enfant, les parents seront contactés et seront tenus de venir le récupérer le plus rapidement possible. L'enfant sera isolé jusqu'à l'arrivée de ses parents dans une pièce aménagée prévue à cet effet.

Le retour à la crèche ne se fera qu'après consultation médicale et sur présentation d'un certificat comprenant la mention : « **Après avoir réalisé les examens nécessaires au diagnostic, les symptômes que présente l'enfant ne sont pas liés au COVID 19, celui-ci est apte à l'accueil en collectivité.** »

Si une personne de l'entourage proche de l'enfant présente un des symptômes précédemment cités ou a été diagnostiqué positif au COVID 19, l'enfant ne doit pas être confié à la crèche et l'équipe doit en être informé afin de mettre en place le dispositif de contact tracing.

Que faire face à l'apparition de symptômes du Covid-19 ?

Chez l'enfant

- En cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 à domicile (voir ci-dessus), les parents s'engagent à ne pas confier leurs enfants à l'assistant maternel ou l'établissement d'accueil.
- En cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 pendant un temps d'accueil, les parents sont immédiatement avertis. Dans l'attente de leur arrivée, l'enfant malade est isolé, autant que possible des autres enfants, garantissant une distance minimale d'1 m vis-à-vis de ces derniers.

Les parents contactent le médecin assurant habituellement le suivi médical de leur enfant. En cas d'urgence, par exemple si l'enfant présente des difficultés respiratoires, contacter le 15.

Si l'établissement ou l'assistant maternel dispose d'un référent Covid-19 (voir ci-dessous la section dédiée à [l'accompagnement des professionnels](#)), celui-ci est alerté afin d'orienter et de conseiller les professionnels sur l'attitude à avoir et la procédure à suivre.

Le retour de l'enfant ne pourra être envisagé qu'après avis du médecin traitant ou du médecin de la plateforme Covid 19.

Chez un professionnel

Si un professionnel présente des signes évocateurs de Covid-19 pendant son temps de travail, il doit immédiatement s'isoler et rentrer chez lui pour prévenir son médecin traitant. S'il est seul à s'occuper des enfants, il prévient immédiatement son responsable pour être remplacé au plus vite auprès des enfants ou que les parents viennent chercher leurs enfants.

En cas de symptômes graves, par exemple détresse respiratoire, contactez le 15.

Tout professionnel atteint du Covid-19 (cas probable ou cas confirmé) fait l'objet d'un isolement jusqu'à sa guérison.

Le retour au travail du professionnel atteint ne pourra être envisagé qu'à l'issue de l'arrêt de travail.

Identification et prise en charge des cas et des personnes contacts

Le plus rapidement possible, une évaluation des contacts à risque du cas confirmé est réalisée.

Tous les proches, personnels et enfants ayant été en contact évalué à risque avec la personne infectée seront identifiés. L'ensemble des contacts à risque sont placés en quatorzaine (isolement pendant 14 jours après la date du dernier contact avec le cas confirmé). Les contacts, s'ils restent asymptomatiques, sont testés à J7 du dernier contact avec le cas. S'ils deviennent symptomatiques ils sont testés sans délai. (Cf. annexe à venir).

Les ARS sont responsables de la coordination du dispositif de contact tracing dès la confirmation d'un cas de COVID 19 accueilli ou travaillant en crèche, à l'exception des micro crèche dont le contact tracing est assuré par le médecin traitant du cas confirmé et les plateformes assurance maladie.



Le référent COVID 19 de la crèche met en place ce dispositif en lien avec les autorités compétentes et amorce la procédure de désinfection préconisée par le gouvernement.

Consignes de nettoyage lorsqu'un cas de Covid-19 est constaté

Lorsqu'un cas de Covid19 a été diagnostiqué chez un enfant accueilli, un membre du personnel ou une personne vivant au foyer de l'assistante maternelle, un nettoyage approfondi est nécessaire pour éliminer le virus de l'environnement avant de pouvoir reprendre l'accueil.

- Ne pas utiliser un aspirateur pour le nettoyage des sols.
- Les locaux (sols et surfaces) supportant le nettoyage humide doivent faire l'objet des différentes opérations suivantes :
 - Nettoyer les sols et surfaces avec un bandeau de lavage à usage unique (UU) imprégné d'un produit détergent ;
 - Rincer à l'eau du réseau avec un autre bandeau de lavage à usage unique ;
 - Laisser sécher ;
 - Puis désinfecter les sols et surfaces avec un produit virucide selon la norme NF 14476 (en référence à la fiche technique du produit) ou, à défaut, à l'eau de javel diluée à 0,5% de chlore actif (1 litre de Javel à 2,6% + 4 litres d'eau froide) avec un bandeau de lavage à UU différent des deux précédents.
- Tenue du personnel d'entretien: surblouse à usage unique (possiblement en tissu et lavable à 60°), gants de ménage résistants, lunettes de protection (en cas de risques d'éclaboussures de matières organiques ou chimiques), bottes ou chaussures de travail fermées.
- Lavage à 60°C des lingettes et bandeaux réutilisables.
- Elimination des lingettes et bandeaux de lavage à usage unique dans un double sac poubelle, à conserver 24 heures dans un espace clos réservé à cet effet avant élimination dans la filière ordures ménagères ou selon une filière industrielle spécifique.

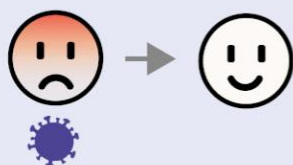
Le coronavirus c'est quoi ?



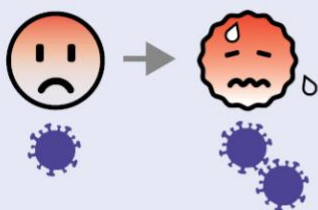
Le coronavirus est un virus. Il donne une nouvelle maladie qu'on appelle le Covid-19.



Cette maladie donne surtout : toux, fièvre, difficultés à respirer.



Le plus souvent, cette maladie n'est pas grave et on guérit très facilement.



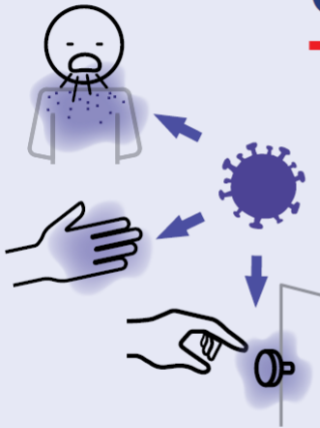
Mais parfois elle peut être grave. Surtout pour les personnes âgées de plus de 70 ans et les personnes fragiles qui ont déjà une autre maladie. Par exemple : diabète, problèmes respiratoires, maladie des reins, cancer, VIH, etc.



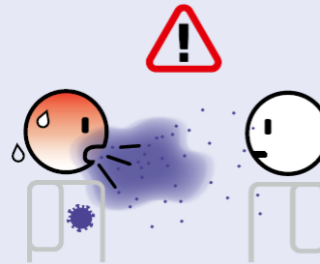
Pour l'instant il n'existe pas de traitement ni de vaccin pour le Covid-19.

Coronavirus • Pour comprendre • 1

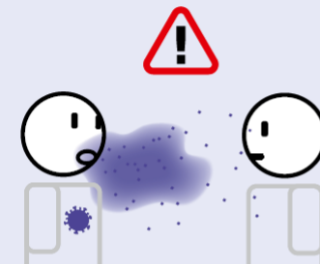
Comment s'attrape le coronavirus ?



Ce virus se trouve dans les postillons, la salive, sur les mains et les objets touchés par une personne qui a le coronavirus.



On peut l'attraper très facilement quand on est près d'une personne infectée qui parle ou qui tousse, ou quand on touche des objets où il y a des postillons.



Attention : on peut avoir le coronavirus sans avoir de signe de maladie. Mais on peut quand même transmettre le virus. C'est pour ça qu'il faut rester loin des autres personnes, même si on se sent en forme.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



gouvernement.fr/info-coronavirus



0 800 130 000
(appel gratuit)

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique



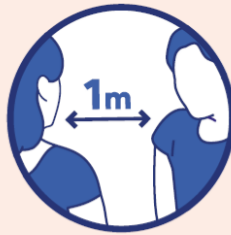
Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter



Éviter
de se toucher
le visage



Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres



Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000

(appel gratuit)

COVID-19

ALERTE CORONAVIRUS COMMENT SE LAVER LES MAINS ?



30
secondes

Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus.



Frottez-vous les mains,
paume contre paume



Lavez le dos des mains



Lavez entre les doigts



Frottez le dessus des doigts



Lavez les pouces



Lavez aussi le bout des doigts
et les ongles



Séchez-vous les mains avec une
serviette propre ou à l'air libre

Si vous n'avez pas d'eau et de savon, faites la même chose avec du gel hydro alcoolique.



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS
(INFORMATION IN FRENCH)



0 800 130 000
(toll-free)

DÉCLARATION D'EFFICACITÉ SUR LA COVID-19

SANIVAP

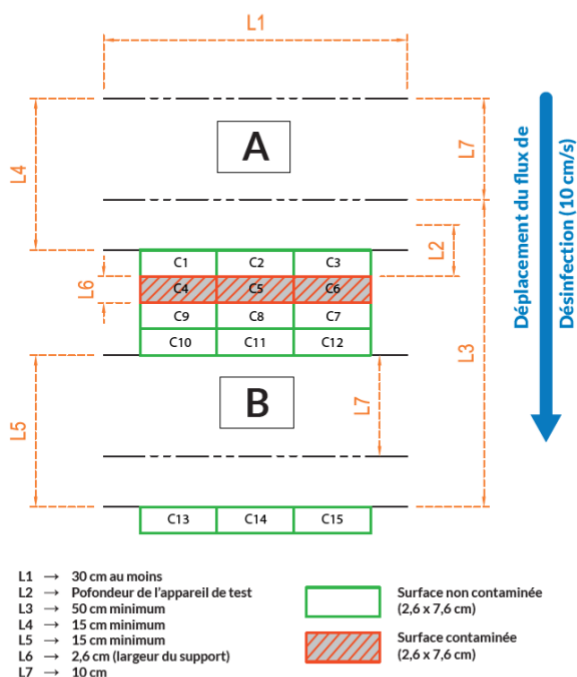
La société Sanivap certifie que la **méthode de nettoyage et de désinfection par la vapeur associée ou non au H₂O₂ répond aux exigences de la norme AFNOR NF-T 72 110**, son efficacité est prouvée vis-à-vis des souches référentes de la norme (Bactéricidie, Fongicidie, Mycobactéricidie, Léviricidie, Sporiciidie et Virucidie) et également efficace sur le SARS COV-2 responsable de la Covid-19.

La contamination des surfaces par des contacts manuportés représente un risque important de transmission des germes en général, **il est indispensable de traiter l'ensemble des surfaces par contact de la vapeur à haute température en respectant la vitesse de passage recommandée par la norme en vigueur.**

L'utilisation de la buse doit se faire selon le protocole défini avec le cône de protection fixé sur la buse, et éviter ainsi les éventuelles projections.



Extrait de la validation de l'étude réalisée par le Laboratoire FONDEREPHAR : Evaluation de l'efficacité du système de désinfection par la vapeur Sanivap selon une méthodologie adaptée des standards NF T 72 110



Rapport sur l'activité bactéricide, fongicide, levuricide, et virucide :

Pour tous les micro-organismes testés, le dénombrement des zones d'essais C1 à C3 et de C7 à C15, après traitement à l'aide du procédé SANIVAP ont mis en évidence moins de 10 UFC/zone (avec Nm supérieur à 10 UFC pour *A. Baumannii* et *A. flavus*). Ces résultats démontrent que le transfert de la contamination des zones essais C4 à C6 à d'autres zones est limité ou non existante quand la vapeur est utilisée.

En conclusion, les réductions du nombre de micro-organismes viables obtenus après traitement de la surface test avec le process de désinfection SANIVAP (niveau de vapeur réglé à 1, vitesse constante 10 cm/s, avec 1 passage sur la surface) équipé du support microfibre (SP240) et de la microfibre (MV345), sont :

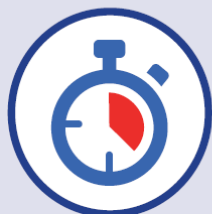
- Supérieur à 5 log pour les bactéries
- Supérieur à 4 log pour *Aspergillus flavus*
- Supérieur à 3.6 log pour *Candida geotrichum*
- Supérieur à 4 log pour les virus



LES BONS GESTES FACE AU CORONAVIRUS : OÙ JETER LES MASQUES, MOUCHOIRS, LINGETTES ET GANTS ?



Ces déchets doivent être jetés dans un **sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.**



Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être **soigneusement refermé, puis conservé 24 heures.**



Après 24 heures, ce sac doit être jeté dans le **sac poubelle pour ordures ménagères.**



Ces déchets ne doivent **en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables** ou poubelle «jaune» (emballages, papiers, cartons, plastiques).

Pour les professionnels de santé et les personnes infectées ou symptomatiques maintenues à domicile : suivre les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé pour la gestion de vos déchets.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000

Je suis une personne contact d'un cas de COVID-19

Je suis informé par un appel que j'ai été en contact proche avec un malade

J'accède à un test SANS prescription médicale



Je dois aller me faire tester
immédiatement si je vis avec
la personne contaminée,
sinon **7 jours après le dernier
contact avec la personne
malade**



Je m'isole chez moi
(masques, surveillance)



L'Assurance Maladie
ou mon médecin
m'indiquent
le laboratoire
le plus proche



Je suis
**automatiquement
inscrit pour le test**

Jour J



Je me présente
au lieu d'examen
avec ma carte Vitale
et je porte un masque



Un professionnel
de santé me fait
le test COVID-19

J +1



Je reçois les résultats
de mon test COVID-19



Mon test est positif
Je suis porteur
du COVID-19



Mon test est négatif
Je ne suis pas porteur
du COVID-19



**Isolement strict
et masque :**
je m'isole chez moi
jusqu'à ma guérison
complète ou celle
de toutes les personnes
de mon foyer



L'Assurance Maladie me
rappelle pour me donner
les recommandations
à suivre



J'ai des symptômes du COVID-19

Jour J



Je ressens des symptômes du COVID-19
(toux, fièvre, nez qui coule, perte de goût ou d'odorat)



J'appelle un médecin dès le début des symptômes.
Il me prescrit test, masque et arrêt de travail



Je m'isole chez moi
Je porte un masque



Je prends RDV pour un dépistage COVID



Je me présente au lieu d'examen,
avec ma carte Vitale, avec ma prescription médicale et avec un masque



Un professionnel de santé me fait le test COVID-19

J +1



Je reçois les résultats de mon test COVID-19



Mon test est positif

Je suis porteur du COVID-19
L'Assurance maladie me rappelle et appelle mes « personnes contact » pour les informer des consignes à suivre



Mon test est négatif

Je ne suis pas porteur du COVID-19

Je m'isole chez moi jusqu'à ma guérison complète
Si mes symptômes s'aggravent, j'appelle le 15 (ou le 114)

Fin de l'isolement : je ne suis plus isolé et peux sortir de mon domicile en respectant strictement les gestes barrières

Je romps l'isolement uniquement en cas de test négatif ou après guérison



Mon test COVID-19 est positif

Jour J



Le résultat de mon test est positif
Je suis atteint du COVID-19



Je m'isole à mon domicile
Je porte un masque en présence
d'autres personnes



Je surveille mon état de santé
et l'apparition de symptômes
(prise de température quotidienne)



Si j'ai des difficultés à respirer,
j'appelle immédiatement
le 15 (ou le 114)

J +1



Je suis contacté pour identifier les personnes
que j'ai pu contaminer (« personnes contact »)

1. Par mon médecin
Personnes-contacts
familiales

2. Par l'Assurance Maladie
Autres personnes-contacts

Je m'isole jusqu'à la guérison



Je suis guéri,
je sors de mon isolement,
je porte un masque